

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du Vendredi 26 Janvier 2018

Excusé(s) ayant donné procuration : M. NIZAN Pascal à M. LE BOLU Guy, M. LE FLOCH Nicolas à M. GRANVALET Gérard,  
Mme LE BRETON Nadine à M. DANO Jean  
Absent(s) : M. TREBY Jean Pierre

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les subventions sollicitées pour l'année 2018.

### **LOGEMENT : Révision de certains loyers au 1 janvier 2018**

Le Maire a fait part à l'assemblée que certains loyers sont révisables chaque année au 1er janvier. Cette révision s'effectue en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers " (I.R.L.). Le dernier indice de référence des loyers (2<sup>ème</sup> trimestre 2017) a subi une augmentation de 0.75% par rapport à celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

Le Conseil Municipal constate donc l'augmentation des loyers de 0,75% des logements communaux à compter du 1er janvier 2018.

### **PLOERMEL COMMUNAUTE : Approbation nouveaux statuts**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition des statuts de Ploërmel Communauté et autorise Monsieur le maire à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **AMENAGEMENT DU BOURG 3<sup>ème</sup> TRANCHE : Restauration d'un four à pain**

Lors de sa séance du 07 avril 2017 il avait été décidé d'acheter une partie de terrain cadastré section AB n° 33, dans le bourg pour la mise en valeur d'un four à pain et de son espace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur les travaux de restauration du four à pain et sur le devis présenté par l'AMISEP (13 660 euros de travaux et 1 800 € de fournitures diverses soit 15 460€). Il sollicite également de l'état, du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible, ainsi qu'auprès de tous les partenaires susceptibles de participer à cette opération, et donne tout pouvoir au Maire ou à son premier adjoint suppléant pour la signature des pièces à venir.